

## RAPPORT DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BT & TBT DOMESTIQUE EXISTANTE

### GENERALITE

Type d'installation: Existante  
Lieu d'inspection: 171 rue Vervloet, 1180 Uccle app c3  
Référence: Livre I Chapitre 6.5.  
Date d'inspection: 16/02/2023  
Inspecteur: François GHISLAIN  
Propriete de:  
Pers.Cont.:  
Ref PV Précédent: 20230002691  
Conclusion PV Précédent:  
Documents de référence:

Type de locaux: Appartement  
Type d'inspection: Visite de contrôle  
Autres Reglements:  
Prochain contrôle au plus tard le: 16/02/2048 ou dans un délai de: 299 mois  
Installateur: Fredelec  
T.V.A.: BE0543169910  
tel.:  
Date PV Précédent:  
Organisme ayant émis le report\_num précédent:

### DETAILS DU POINT DE FOURNITURE

Nom de l'entreprise distributrice d'électricité: SIBELGA  
Numero EAN: Non disponible  
Raccordement: Souterrain ou aérien (Ondergronds of bovengronds)  
Tension de serv.: 2x230V  
Liaison comptage-coffre de repart.

Compteur: 9508363  
Marque: sorema  
Prot. princ. branchement: 2P63A  
Nombre de cond.: 2

Index I: 71042  
Index II:  
Section: 10 mm<sup>2</sup>

### CONTROLES VISUELS - MESURES - ESSAIS

Schémas conformes et signés: OUI

voir les schemas en annexe

schema unifilaire et schema de position ont été signés pour approbation

Installation executée conformément aux schémas: en ordre

Etat du matériel électrique (fixation, dégradation...): en ordre

Protection contre les chocs électriques:

Contact direct: en ordre

Défenseurs essaie par bouton test: en ordre

Contact indirect: en ordre

Electrode de terre: type: piquets

Resist. d'isolation générale: 5 Mohm

Continuité PE et liaison equipotentielle: en ordre

Section: 16 mm<sup>2</sup>

Resistance de dispersion: 15 Ohm

Inter.Dif.General: 2p 63A/300mA

Diff. supplément: 2p 63A/30mA

Pas encore places:

Nombre de circuits terminaux: 0

Nombre de tableaux: 1

Matériel de classe I et liaison équipotentielle: en ordre

Adéquation entre les dispositifs de protection et la section des conducteurs: En ordre

Contrôle visuel du matériel mobile à poste fixe dangereux: Pas d'application

Test du dif. via courant de défaut (2,5 à 2,75 I<sub>Δn</sub>) En ordre

Contrôle visuel du matériel fixe ou à poste fixe dangereux: En ordre

Borne d'entrée du différentiel d'en-tête scellé par mes soins Oui

Les schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position sont à re-signer Oui

Adéquation entre le différentiel et la valeur de la résistance de dispersion de terre En ordre

### CONCLUSION



#### L'INSTALLATION EST CONFORME

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. La prochaine visite de contrôle est à effectuer dans le délai prescrit par le Livre 1 (voir ci-dessus).

Pour le Directeur Technique,  
L'inspecteur,

### CONSTATATIONS

Note (N) - Remarque (O) - Infraction au Livre 1 (I) - Dérogation (D) - les numéros réfèrent aux infractions standardisées

N11() - Sauf stipulation contraire, les appareils et machines raccordés à l'installation fixe, ne font pas partie de l'inspection..

L'inspecteur certifie avoir suivi toutes les étapes de la check-list: OUI

### **CONSEILS/REMARQUES:**

#### **Suivant la sous-section 6.5.7.2.b.7. du Livre 1, il est obligatoire de rappeler :**

- a) l'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique ;
- b) l'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique ;
- c) l'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques;
- d) L'obligation lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Livre 1: RGIE approuvé (ou introduit) par l'arrêté royal du 08/09/2019.

## Fredelec

Frédéric MERCHIERS

Rue des Bigarreaux 20

1180 Uccle

Tél : 0475/248.948

Monsieur Charlier

Rue F. Vervloet 171/C3

1180 Uccle

FREDELEC  
Rue des Bigarreaux 20  
1180 Bruxelles



## SCHEMAS ELECTRIQUES

Installation contrôlée par :  
Installatie gecontroleerd door:

Avenue Eiffel, 8 - 1300 Wavre  
010 280 577 - 015 860 460

Inspecteur : François GHISLAIN

**FREDELEC**

Signature / handtekening :



Rapport N°: BE 0543.169.910

IBAN : BE 44 001707456745

# Fredelec

Frédéric MERCHIERS  
Rue des Bigarreaux 20  
1180 Uccle  
Tél : 0475/248.948

Monsieur Charlier  
Rue F.Vervloet 171/C3  
1180 Uccle

## LEGENDE TABLEAU ELECTRIQUE

1X400V

Tableau Divisionnaire



- A : Diff 30MA
- B : Disj 16A Eclairage Cuisine+Hall+SDB
- C : Disj 16A Eclairage Salon+SAM+WC
- D : Disj 16A Prise Cuisine+Salon
- E : Disj 16A Prise Salon+SAM+Hall+SDB
- F : Disj 16A Prise LV
- G : Disj 16A Machine a laver
- H : Disj 32A Taque electrique

Installation contrôlée par :  
Installatie gecontroleerd door:

Avenue Eiffel, 8 - 1300 Wavre  
010 280 577 - 015 860 460

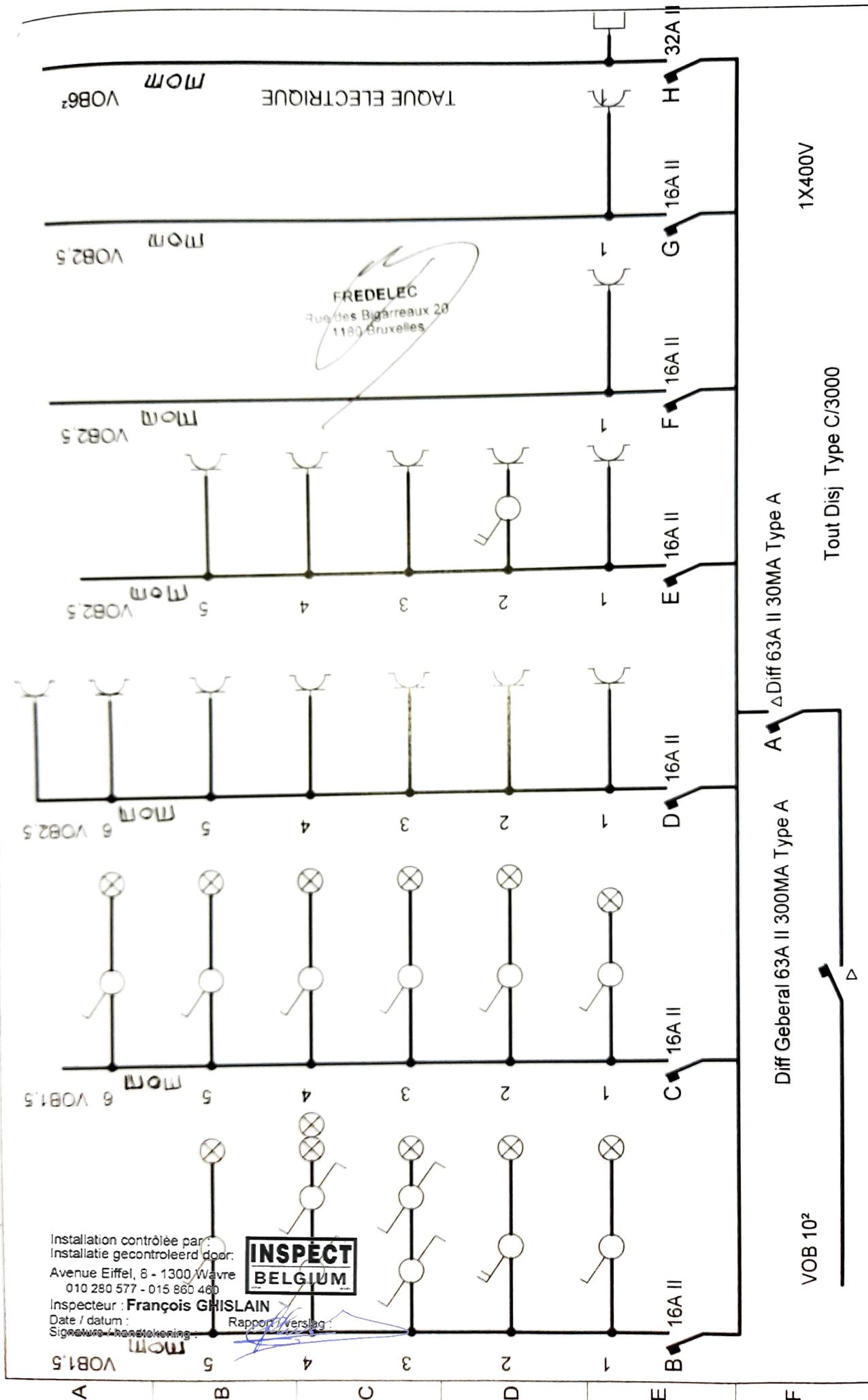
Inspecteur : François GHISLAIN

Date d'attestation : Signature / Handtekening :



Rapport / Verslag BE 0543.169.910

IBAN : BE 44 001707456745



Designation du dossier	Concepteur	Date	Modifications	Date dossier
	Réalisateur			15/2/23
Designation du folio	Vérificateur			15/2/23
				1 / 1
CE FOLIO A ETE REALISE AVEC LA LOGIQUE SEE TECHNICAL DU GROUPE GE-KAO				

Mr. Charles  
171 Av F. Verhaet 3c  
1180 Bruxelles

